



Saint-Martin



Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE

| | | | |
|--------|---------------------|--------|---------------------------|
| p. 1 | Édito du Maire | p. 4 | Côté cour, côté jardin |
| p. 2-3 | Du côté des travaux | p. 5-8 | Du côté des des habitants |

Édito du Maire

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

J'espère que vous allez bien ! Alors que l'année 2024 s'achève, je souhaite vous adresser mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que ces fêtes soient remplies de joie, de moments partagés et de belles satisfactions pour vos familles et vos proches!

Je ne voudrais partager avec vous que les notes positives de l'actualité mais se voiler la face ne mène à rien ; et d'aucuns peuvent constater que la période que nous vivons est profondément et durablement marquée par une instabilité politique jamais connue depuis la Quatrième République.

De plus, les événements climatiques qui frappent notre pays se multiplient. Après les pluies torrentielles, qui ont provoqué des inondations dans plusieurs territoires métropolitains, le cyclone Chido, d'une violence exceptionnelle, a dévasté l'île de MAYOTTE. Compte tenu du drame humain et des dégâts considérables, le conseil municipal de SAINT-MARTIN a tenu à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte en effectuant le versement d'un don de 400 € à la protection civile. Dans un esprit de solidarité collective, la traditionnelle cérémonie des vœux programmée initialement le 17 janvier est annulée et le budget prévu pour son organisation est affecté à ce don à Mayotte.

Après l'importante opération d'enfouissement des réseaux à l'avenue des Pyrénées, ce fut au tour de notre cœur de village de voir son aménagement profondément remanié. Les travaux sont pratiquement achevés, et les piétons et cyclistes sont invités à utiliser ce nouvel espace. L'éclairage de la zone sera réalisé en 2025.

Dans un souci permanent d'optimisation de l'éclairage public, nous avons fait procéder au remplacement de l'ensemble du parc des lampes installées sur les pylônes électriques par des lampes LED, plus économiques et écologiques. Les rues du Montaigu et de l'agriculture, équipées d'un modèle de foyers lumineux différents, seront traitées en 2025.

Comme toujours, le financement de ces investissements s'est soldé sans avoir recours à l'emprunt.

De nouveaux habitants nous ont rejoints en 2024 et nous leur souhaitons la bienvenue.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous renouveler tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Prenez bien soin de vous.

Jean-Claude Lassarrette

Du côté des travaux

Aménagement du cœur de village



2



avant



Coût et financement de l'opération :

Montant des travaux : 133 000 €

Subventions obtenues : 94 000 €

Reste à charge pour la commune : 39 000 €



après



Du côté des travaux



3



avant

après



Coût et financement de l'opération :

| | | |
|--|-----------|-----------|
| Montant des travaux : | 303 550 € | |
| • enfouissement du réseau électrique | | 238 000 € |
| • enfouissement du réseau d'éclairage public | | 52 127 € |
| • enfouissement du réseau téléphonique | | 13 423 € |
| Subventions obtenues : | 234 246 € | |
| Reste à charge pour la commune : | 69 304 € | |

Côté cour, côté jardin



4



Rappel de quelques principes pour préserver de bonnes relations de voisinage au sein du village

DIVAGATION DES CHIENS ET ABOIEMENTS

Il est interdit de laisser les chiens divaguer, de jour comme de nuit. Tout chien en liberté doit être sous la surveillance de son maître, situé à moins de 100 m, pour pouvoir être rappelé et éviter tout incident.

L'aboiement intempestif des chiens entre 21h30 et 7h rentre dans le cadre législatif du **tapage nocturne**. Les plaintes se multiplient auprès de la Mairie. Dans l'intérêt de tous, enfermez vos chiens, surtout pendant les périodes de chiennes en chaleur ou procédez à leur stérilisation (mâles comme femelles) pour que tout le monde puisse dormir tranquille.

La présence de chiens errants sur la voie publique entraîne une appréhension ou une peur pour les promeneurs, des risques pour les cyclistes et la circulation routière. En outre, de nuit, certains chiens vident les poubelles sorties devant les maisons, ce qui excite aussi les chiens qui y sont enfermés et redouble le vacarme.

Les propriétaires de ces chiens errants sont responsables en cas d'accident.

ENTRETIEN DES HAIES ET DES ARBRES EN BORDURE DES ROUTES

L'entretien routier est géré d'une part par la Mairie pour les voies communales et les routes départementales en agglomération, et d'autre part par le Conseil départemental pour les Routes Départementales hors agglomération. Un fauchage est ainsi réalisé pour les accotements, les fossés et les talus deux fois par an (au début de l'été et à mi-automne), jusqu'en limite du domaine public/privé (pied ou crête de talus).

En revanche, il incombe aux riverains de ces voies de tailler les haies arbustives ou d'élaguer les branches des arbres qui empièteraient sur le domaine public. Cette végétation "débordante" peut poser les problèmes suivants: absence de visibilité sur la signalisation verticale; déport des véhicules dans les virages avec risque de collision; dégâts sur les poids lourds et engins agricoles causés par les branches; rupture possible des réseaux lorsque des branches touchent les fils des lignes électriques et téléphoniques.

Le rappel de ces règles a pour but d'assurer la sécurité de tous les déplacements dans le village (voitures, deux roues, piétons, poids lourds, engins agricoles...), afin d'éviter tout accident.

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées

Du côté des habitants

Cérémonie du 11 novembre

et pot à la salle des fêtes



Du côté des habitants



6



Présentation du **DICRIM**

Document d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs

Quels sont les **risques majeurs** auxquels la population de Saint-Martin est exposée ?

Quelles sont les **mesures de prévention, de protection et de sauvegarde** mises en place en amont afin de répondre aux risques susceptibles d'affecter notre commune ?

Quelles sont les **consignes de sécurité** que chacun d'entre nous doit connaître et respecter en cas de survenance du risque ?

- ❓ Au niveau départemental : un **Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN)** a été approuvé par le Préfet en 2020 ; ce document définit notamment des règles particulières d'urbanisme et de construction, face à ces risques majeurs, et édicte des recommandations et des prescriptions à la charge des propriétaires et/ou de chaque commune.
- ❓ Au niveau de la commune : un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** a été élaboré et approuvé par le Conseil Municipal fin 2023. La commune peut alors informer ses habitants au moyen d'un **DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**.

Chaque famille de Saint-Martin peut désormais prendre connaissance de ce document élaboré en 2024 et consultable en Mairie à compter de janvier 2025.

Ce document informe tous les habitants des risques majeurs (naturels et technologiques) pouvant affecter notre commune, ainsi que des mesures mises en place et des consignes de sécurité à respecter. Sont ainsi répertoriés les attitudes et les bonnes réactions à avoir en cas d'**inondations (par la Gespe et/ou l'Adour)**, de **séismes**, de **retraits et de gonflements des sols argileux**, d'**accidents liés au transport de matières dangereuses (la conduite de gaz à haute pression traversant la commune est concernée)**. Cette synthèse recense également d'autres risques importants auxquels chacun de nous peut être exposé, que ce soit chez soi ou en déplacement : **risques météorologiques** (tempête, forte chute de neige, verglas, orage violent, feu de forêt) ou bien **risques sanitaires** (canicule, pandémie...).

N'hésitez pas à consulter le DICRIM en Mairie ou sur le site Internet du village, en scannant le QR code ci-contre.



Du côté des habitants



7



le Vallon
Maison d'Accueil - Hôtel Hospitalier

Association loi 1901- 21 mai 1980 - J.O. du 7 juin 1980

Maison d'accueil

Pour les proches des personnes hospitalisées à Toulouse

et

Hôtel hospitalier

Pour des patients autonomes



Hôpital Rangueil – C.H.U Toulouse

☎ 05 61 55 44 92

✉ association.levallon@orange.fr

🌐 <https://www.levallon-toulouse.com>

Une équipe de salariés et de bénévoles est à votre écoute et vous accueille toute l'année, 7j/7, 24h/24.

La maison, située dans l'enceinte de l'hôpital Rangueil, propose différents types de chambres, avec petit déjeuner.

WIFI et parking gratuits.
Possibilité de repas sur place.

Pour nous joindre ou réserver :

☎ 05 61 55 44 92

✉ association.levallon@orange.fr

Pour venir :

📍 112 chemin des côtes de Pech David, Toulouse

🚌 Bus 115, arrêt Pech David

🚶 Téléo, arrêt Hôpital Rangueil - Louis Lareng

La commune de Saint-Martin accorde une subvention à cette association d'intérêt public « Le Vallon » : vous pouvez donc bénéficier de ses services de logement si vous avez un proche hospitalisé à Toulouse.



Pour recevoir le Saint-Martininfos seulement en pdf,
écrivez à smartincommunication@gmail.com

Le site du village sur
<https://mairie-saintmartin.com>

Du côté des habitants



8



Une nouvelle Marianne orne désormais la devanture de la Mairie. C'est l'allégorie de la République depuis la Révolution française.

Le bonnet phrygien, porté par les anciens esclaves en Grèce et à Rome (les affranchis), était un symbole de liberté. Il fut repris d'abord par les marins et les galériens de la Méditerranée, puis par les révolutionnaires.



Ne pas jeter ce document sur la voie publique

Rédacteur en chef :
Jean-Claude Lassarrette.

Textes :
Jean-Claude Lassarrette, Julie Gallego.

Photographies :
Jean-Claude Lassarrette, Julie Gallego.

Infographie :
Julie Gallego.

SIVOM Momères / Saint-Martin

97 élèves au RPI à la rentrée de janvier 2025

(35 enfants de Saint-Martin et 62 enfants de Momères, dont trois enfants entrant en toute petite section après les vacances).

État civil

2 mariages
3 naissances
6 décès



Respect de la nature
et des rues du village

Fêter Carnaval ou Halloween ne doit pas être synonyme de pollution : pensez à ramasser tous les papiers de bonbons qui tomberaient à terre.



Jean-Claude Lassarrette et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30

Tél.: 05 62 45 98 73